

Table des matières

- 2 ▶ **Services de règlement des litiges concernant les nouveaux TLD génériques**
- 3 ▶ **Rapprocher la propriété intellectuelle de l'entreprise**
- 5 ▶ **Simplification de l'enregistrement international des marques**
- 6 ▶ **Le WIPO_{NET} : Bientôt tous en ligne!**
- 8 ▶ **Projet IMPACT : livraison imminente de la première phase**
- 10 ▶ **Visites**
 - Rencontre avec Nelson Mandela
 - Un commissaire européen en visite à l'OMPI
 - Autres visites officielles
- 12 ▶ **Coopération pour le développement**
 - Programme d'orientation à l'intention des fonctionnaires des douanes
 - Le logiciel de gestion collective AFRICOS
 - L'OAPI entre dans l'ère du numérique
 - Yémen : trois réunions nationales
- 18 ▶ **Résultats du concours de logos**
- 19 ▶ **Réseau de femmes ambassadeurs**
- 20 ▶ **Calendrier des réunions**
- 22 ▶ **Nouvelles publications**
- 24 ▶ **Conférence sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle**



Genève, septembre 2001

SERVICES DE RÈGLEMENT DES LITIGES CONCERNANT LES NOUVEAUX TLD GÉNÉRIQUES



Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI est en train d'élargir le champ d'application de ses services au règlement des litiges relatifs aux sept nouveaux domaines génériques de premier niveau (TLD génériques), qui sont .aero, .biz, .coop, .info, .museum, .name et .pro.

En réponse aux demandes en faveur de l'élargissement de l'espace alloué aux noms de domaine, l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) a décidé en novembre 2000 d'adopter les sept TLD génériques susmentionnés. Certains de ces domaines seront réservés à des utilisations précises. Ainsi, le domaine ".aero" ne sera accessible qu'aux compagnies de transport aérien, ".coop" aux coopératives, ".museum" aux

musées, et ".pro" aux professionnels. Le domaine ".biz" est destiné à accueillir les activités commerciales honnêtes et le domaine ".name" aux noms de personnes. Les enregistrements dans les domaines ".info" ne seront soumis à aucune restriction.

Les litiges relatifs aux TLD génériques déjà opérationnels – tels que ".com" et plusieurs domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD) – sont tranchés dans le cadre des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (Principes directeurs). Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI administre les Principes directeurs depuis le mois de décembre 1999 et est devenu la première institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. Au mois d'août, le Centre avait été saisi d'environ 3000 litiges mettant en présence des parties provenant de plus de 80 pays. Près de 87% de ces litiges ont déjà été réglés.

Les propriétaires de marques ont exprimé la crainte que l'adoption des nouveaux TLD génériques n'offre aux cybersquatteurs des possibilités supplémentaires d'enregistrer des noms de domaine portant atteinte à des droits sur des marques existantes. Les Principes directeurs s'appliqueront également à la quasi-totalité des litiges survenant dans les nouveaux TLD génériques. En outre, la plupart des services d'enregistrement ont mis au point ou sont en

train de mettre au point des procédures spécifiquement adaptées au règlement des litiges survenant lors de la phase préliminaire de l'enregistrement. Les services qui administrent des domaines réservés à certaines catégories d'utilisateurs établiront aussi des procédures spéciales de règlement des litiges relatifs aux restrictions à l'enregistrement qu'ils mettent en œuvre.

Bien que l'élaboration de procédures spécialement adaptées au domaine qu'ils administrent soient du ressort des différents services d'enregistrement, la plupart d'entre eux ont sollicité les conseils de l'OMPI pour s'assurer de l'équité et de l'efficacité du règlement des litiges. L'unité d'enregistrement de l'un des nouveaux TLD génériques – ".info" – a d'ores et déjà désigné le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en tant qu'institution de règlement exclusive.

Le Centre est en train d'adapter ses services aux nouveaux principes de règlement des litiges en mettant au point des procédures d'administration des litiges spécifiques pour chacun des nouveaux TLD génériques et en élargissant ses services en ligne pour répondre aux particularités des nouveaux litiges. Les premières plaintes concernant le

RAPPROCHER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'ENTREPRISE

domaine ".info" devraient être déposées d'ici la fin du mois d'août et celles relatives aux domaines ".biz" et ".name", à l'automne.

On trouvera de plus amples informations sur les nouveaux TLD génériques sur le site Web du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, à l'adresse <http://arbiter.wipo.int/domains/index-fr.html>. Le site contient notamment les dernières données disponibles sur la situation de ces nouveaux domaines ainsi que les liens nécessaires pour se rendre sur le site des différents services d'enregistrement. On trouvera également des informations supplémentaires sur le programme de l'ICANN relatif aux nouveaux TLD génériques à l'adresse <http://www.icann.org/tlds/>.

L'OMPI a ouvert en juin un site Internet dédié à la petite et moyenne entreprise, pour aller à la rencontre de ce segment clé du monde des affaires et pour aider les entreprises à exploiter pleinement leurs ressources de propriété intellectuelle en utilisant judicieusement le système de protection de la propriété intellectuelle. Ce site convivial a pour finalité de démythifier la propriété intellectuelle auprès des dirigeants d'entreprises en répondant de manière simple aux questions de propriété intellectuelle qui se posent couramment aux entreprises. Il suffit au lecteur, en suivant un guide virtuel, de cliquer sur des liens pour apprendre comment une PME peut tirer pleinement parti du système de la propriété intellectuelle.

- ◆ "Notre objectif est d'atteindre le plus grand nombre possible de décideurs, d'institutions d'appui aux PME et de chefs d'entreprise", a déclaré M. Wolfgang Starein, directeur de la Division des PME. "Notre message est simple : les PME ont beaucoup à gagner à bien comprendre le système de la propriété intellectuelle".

Les PME, dont la capacité à innover et à générer des idées et des technologies nouvelles n'est plus à prouver, sont la force motrice de la plupart des économies. En utilisant plus largement et plus efficacement le système de la propriété intellectuelle, une PME innovante et créative sera en mesure non seulement



de gagner des parts de marché et d'améliorer sa compétitivité, mais aussi de contribuer à la croissance économique globale de son pays.

Les PME représentent approximativement 90% des entreprises dans le monde et produisent environ les quatre-cinquièmes des biens et services. L'Internet offre une possibilité inégalée de rapprocher le système de la propriété intellectuelle de cette vaste communauté que constituent les PME du monde entier, ainsi que d'établir un dialogue plus direct avec les entreprises et associations de petites entreprises.

>>>

Principaux objectifs du site :

- ▶ Donner un aperçu des principales raisons qui justifient l'incorporation par les PME des questions de propriété intellectuelle dans l'élaboration de leur stratégie d'entreprise. Des questions telles que "Comment la propriété intellectuelle peut-elle accroître la valeur de votre PME sur le marché?" ou "Pourquoi la propriété intellectuelle est-elle capitale pour la commercialisation des produits et services de votre PME?" sont traitées, l'accent étant mis sur le rôle que peut jouer la propriété intellectuelle pour favoriser le développement d'une PME.
- ▶ Donner des renseignements pratiques sur la manière de protéger, gérer, concéder sous licence et faire respecter les actifs de propriété intellectuelle d'une société. Une section consacrée à la propriété intellectuelle dans le commerce électronique donne un aperçu utile de quelques questions de propriété intellectuelle que les PME devraient avoir à l'esprit lorsqu'elles opèrent sur l'Internet. Les explications données sont brèves et simples et le système de la propriété intellectuelle est considéré du point de vue de l'entrepreneur.

- ▶ Donner des informations sur les activités de la Division des PME de l'OMPI afin de tenir les partenaires de l'Organisation et toute personne intéressée au courant des services et activités actuels et futurs.
- ▶ Mener une action de sensibilisation aussi large et aussi efficace que possible auprès de la communauté mondiale des entrepreneurs, en faisant équipe avec les associations locales de PME, les offices de propriété intellectuelle, les ministères nationaux, les organisations internationales, les chambres de commerce, les incubateurs d'entreprises et autres institutions concernées. Des partenariats de ce type sont essentiels pour l'intégration des services en matière de propriété intellectuelle dans les programmes visant à promouvoir le développement et la compétitivité des PME.

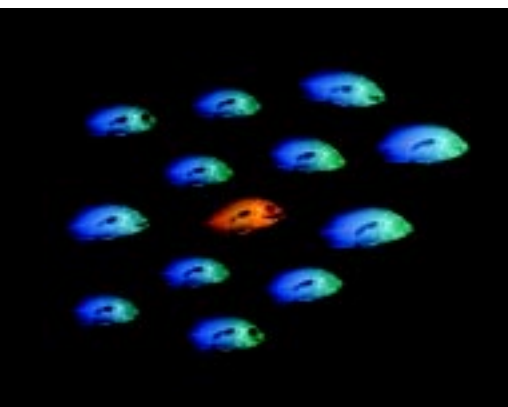
L'OMPI se propose d'établir un recueil de pratiques recommandées pour la promotion et la mise en place de services de propriété intellectuelle à l'intention des PME et de diffuser cette information; dans un souci d'efficacité, elle va y travailler en étroite coopération avec les gouvernements et les institutions d'appui aux PME, cette coopération étant particulièrement cruciale pour la collecte et le partage d'informations utiles aux PME.

Des copies sur papier du contenu des différentes pages du site sont à la disposition des entrepreneurs n'ayant pas encore accès, ou n'ayant qu'un accès limité, à l'Internet. Elles sont à demander à la Division des PME, OMPI, 34, chemin des Colombettes, 1211 Genève 20 (Suisse).

Adresse du site OMPI des PME sur l'Internet : www.wipo.int/sme/.



SIMPLIFICATION DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES



Le groupe de travail sur la modification du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au protocole relatif à cet arrangement a décidé, lors d'une réunion tenue en juin, de simplifier certains aspects du système d'enregistrement international des marques (système de Madrid) administré par l'OMPI. C'est la première fois que le règlement d'exécution, en vigueur depuis le 1^{er} avril 1996, fait l'objet d'un réexamen global.

Le système de Madrid est intéressant pour les entreprises présentes sur les marchés internationaux en ce sens qu'il permet aux déposants d'obtenir, grâce au dépôt d'une demande unique auprès de l'OMPI, la protection de leurs marques dans quelques-uns ou la totalité des 68 États qui y ont adhéré. En l'absence d'un tel système, les déposants devraient s'adresser aux autorités nationales chargées de l'enregistrement des marques dans chacun des pays où ils voudraient demander la protection de leurs marques.

Les modifications proposées répondent aux besoins des utilisateurs en rendant le système à la fois plus simple, plus souple et plus convivial. Le groupe de travail est notamment convenu de prévoir une possibilité, pour les utilisateurs, de demander l'inscription de leurs licences de marques au registre international tenu par l'OMPI. Actuellement, cette inscription n'est possible qu'auprès des autorités nationales respectives.

Les modifications approuvées par le groupe de travail vont maintenant être soumises pour adoption à l'Assemblée de l'Union de Madrid, qui se réunira en septembre.



LE WIPONET : BIENTÔT TOUS EN LIGNE!



*Démonstration du WIPONET
au Directeur général de
l'Office de propriété
intellectuelle du Honduras.*

Après l'installation du matériel et le déploiement des services du WIPONET dans cinq offices de propriété intellectuelle au printemps dernier (voir le numéro de juin de la Revue de l'OMPI), et à présent que le matériel essentiel est installé au siège de l'OMPI à Genève, le projet visant à relier les offices de propriété intellectuelle du monde entier par un réseau sécurisé s'apprête à offrir ses services en octobre à 166 offices de propriété intellectuelle de plus.

Les bons résultats de l'installation et des essais réalisés dans les cinq premiers pays – Azerbaïdjan, Cambodge, Honduras, Liban et Tchad – ont permis à l'OMPI de valider les procédures de déploiement du KIT WIPONET, comportant

préparation et configuration, expédition et installation du matériel et des services conçus par l'OMPI et son sous-traitant, la SITA.

Outre ce premier déploiement sur le terrain, au siège de l'OMPI l'installation de matériel à la pointe du progrès technique pour le CENTRE WIPONET a été terminée pendant l'été. Après une série complète d'essais, le CENTRE WIPONET devrait être pleinement opérationnel dans le courant d'octobre. Cela coïncidera avec le démarrage d'un programme de formation conçu par l'OMPI pour faire en sorte que les services du WIPONET restent viables et fiables, les offices nationaux assumant des responsabilités essentielles à l'échelon local.

Une fois le CENTRE WIPONET devenu pleinement opérationnel en octobre, les 166 offices de propriété intellectuelle dans le monde qui sont déjà connectés à l'Internet auront accès à l'intégralité des services du WIPONET. L'installation du WIPONET pour les 154 offices de propriété intellectuelle qui ne sont pas encore connectés à l'Internet se poursuivra durant l'année 2002, et tous devraient être connectés avant la fin de l'année. Le réseau numérique mondial WIPONET fournira une liaison sécurisée entre les États membres de l'OMPI et tous les services d'enregistrement de l'OMPI (ceux du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et des systèmes de Madrid et de La Haye); il donnera également accès à la Biblio-

thèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI), à la Collection de lois accessible en ligne (CLEA), à l'Académie mondiale de l'OMPI, ainsi qu'à tous les autres services et informations que l'Organisation met à disposition en ligne.

Ce projet phare dans le domaine des techniques de l'information permettra aussi de relier la communauté de la propriété intellectuelle, dans le monde entier, par un réseau sécurisé qui facilitera l'obtention et l'échange d'informations en matière de propriété intellectuelle. Par le WIPO_{NET}, les offices de propriété intellectuelle de tous les États membres disposeront des services suivants : accès général à l'Internet, services d'hébergement de sites Web, possibilité de participer à distance à des réunions de l'OMPI, messagerie et transfert de documents sécurisés, forums de discussion sécurisés et accès à un enseignement à distance.

Le WIPO_{NET} suscite déjà des changements dans les pays où il est installé. Au Cambodge, M. Ly Phanna, directeur de la Division de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce, a constaté la facilité et la rapidité d'accès à l'information de propriété intellectuelle que procure le WIPO_{NET}. L'office cambodgien peut maintenant "sélectionner au mieux de ses besoins l'information sur des questions internationa-

les telles que le développement ou la modification de la législation internationale, les tendances en matière de gestion des droits, les travaux en cours relatifs aux questions émergentes de propriété intellectuelle, et adapter cette information pour en tirer parti concrètement".

Grâce aux nouvelles connexions, fait observer M. Phanna, "les délais trop longs d'accès à l'information n'existent plus. Le WIPO_{NET} s'est imposé comme outil de consultation par la rapidité de ses résultats".



Photo: WIPO

Le Centre WIPO_{NET} II

Photo: WIPO



Photo: WIPO

Tests de réception du système informatique au Tchad (photo du milieu) et au Liban (ci-contre).

PROJET IMPACT : LIVRAISON IMMINENTE DE LA PREMIÈRE PHASE



Photo : Luis Frías

L'OMPI stocke des millions de pages de documents relatifs aux demandes PCT reçues depuis le début de l'an 2000. Certaines demandes PCT dépassent les 5000 pages. L'OMPI conserve dans différents entrepôts tous les documents PCT reçus depuis l'entrée en vigueur du traité, en 1978.



Photo : Luis Frías

La salle de numérisation centralisée du projet IMPACT : la numérisation se substitue progressivement au "couper-coller", ancienne méthode utilisée au PCT pour traiter les documents reçus et qui mobilisait un personnel nombreux.

La première phase du projet IMPACT (Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets), concernant la numérisation des documents volumineux relatifs aux demandes PCT et leur communication aux offices nationaux sous forme électronique, va pouvoir être progressivement mise en place au quatrième trimestre de 2001.

Cette première phase, celle de la "communication à la demande", apportera des avantages énormes non seulement aux offices de propriété intellectuelle qui actuellement reçoivent des millions de pages de documents PCT, mais aussi au Bureau du PCT de l'OMPI auquel incombe la tâche de les produire et de les distribuer à la quasi-totalité des 113 États membres du PCT. Les procédures de travail actuelles de la Division du PCT, qui reposent lourdement sur l'utilisation du papier, seront progressivement adaptées pour intégrer et mettre à profit les nouvelles technologies qu'apportera le projet IMPACT.

Un investissement substantiel dans les plates-formes matérielles et logicielles, ainsi que dans la gestion des changements importants qui s'opèrent dans toute la procédure PCT et des répercussions que ces changements vont avoir pour le personnel, a été consenti afin que la mise en œuvre du nouveau système réponde aux exigences du PCT. Les phases ultérieures du projet, qui



Photo: Luis Frades

Plusieurs scanners numérisent les documents à la vitesse d'une page par seconde; après un contrôle de qualité sur écran, les documents numérisés sont transférés sur DVD.



Photo: Luis Frades

Les mémoires IMPACT permettront de garder tous les documents PCT en ligne. L'OMPI est tenue de conserver les documents du PCT pendant 30 ans.

consisteront à automatiser les opérations et les procédures internes du Bureau du PCT et de l'Office récepteur du PCT à l'OMPI, utiliseront l'infrastructure nouvellement installée, suffisamment modulable pour absorber des demandes PCT dont le nombre affiche constamment un taux de croissance à deux chiffres et dont le volume, en augmentation, peut dans certains cas atteindre plusieurs milliers de pages.

Le projet IMPACT devrait être achevé à la fin de 2002.

Adhésion de l'Oman au PCT

En déposant à l'OMPI le 26 juillet 2001 son instrument d'adhésion, l'Oman est devenu le 113^e État contractant du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). L'Oman sera lié par le traité à compter du 26 octobre 2001.

L'adhésion de l'Oman signifie que dans toute demande internationale déposée à compter du 26 octobre 2001, les déposants pourront désigner l'Oman (code de pays : OM) et que les ressortissants de l'Oman et les personnes qui y sont domiciliées pourront eux-mêmes déposer des demandes selon le PCT à compter de cette date. L'Oman étant lié par le chapitre II du traité, il pourra aussi être élu aux fins de l'examen préliminaire international.



RENCONTRE AVEC NELSON MANDELA



Photo: Corbis/Bettmann/Getty

Au cours d'une visite officielle qu'il a effectuée à Pretoria les 20 et 21 juin 2001, M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI, a rencontré l'ancien président sud-africain, M. Nelson Mandela, avec lequel il s'est entretenu de l'intérêt que présente le système de propriété intellectuelle pour le développement et la création de richesses. L'ancien président et le directeur général ont convenu qu'un régime de propriété intellectuelle solide et équilibré contribuerait à stimuler l'apport de capitaux dans les pays en développement en assurant aux investisseurs la protection de leur technologie.

M. Idris a fait le point sur les orien-

tations récentes de la propriété intellectuelle et a rendu compte à M. Mandela des initiatives prises par l'OMPI pour élargir la conception traditionnelle de la propriété intellectuelle, qui restreint la question à des paramètres juridiques et techniques. Aujourd'hui, la dimension "développement" figure en tête des préoccupations de l'Organisation et tout un volet nouveau d'activités de l'OMPI consiste à examiner les savoirs traditionnels, le folklore et les ressources génétiques sous l'angle de la propriété intellectuelle.

M. Mandela s'est félicité de cette nouvelle optique et a rappelé que l'Afrique possédait un patrimoine culturel riche et qu'elle pourrait jouer un rôle dans ce domaine. L'ancien président a souligné que les pays en développement pourraient contribuer utilement au débat.

Situation et initiatives sud-africaines

Le directeur général a aussi rencontré des fonctionnaires nationaux avec lesquels il a eu, au sujet des mêmes questions, des entretiens axés sur les besoins particuliers de l'Afrique du Sud en matière de propriété intellectuelle ainsi que sur les domaines de coopération future entre l'OMPI et ce pays. Le rôle que joue la propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation et la créativité a été évoqué, ainsi que l'importance du système de la propriété intellectuelle comme aiguillon pour

la recherche-développement dans tous les domaines.

M. M. W. Serote, président du Comité directeur du système national des savoirs indigènes, a informé le directeur général des mesures législatives prises récemment par l'Afrique du Sud pour protéger les savoirs traditionnels. M. Idris a encouragé Pretoria à faire bénéficier de son expérience et de son savoir-faire d'autres pays engagés dans un même processus.

Devant un parterre de quelque 60 dignitaires, M. Idris a souligné l'intérêt de promouvoir l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises, la protection des savoirs traditionnels, du folklore et de l'accès aux ressources génétiques, le droit d'auteur et la coopération technique entre pays en développement.



UN COMMISSAIRE EUROPÉEN EN VISITE À L'OMPI

Le commissaire de la Commission européenne chargé du marché intérieur, M. Frits Bolkestein, a rencontré le 25 juin au siège de l'OMPI le directeur général de l'Organisation, M. Kamil Idris, avec lequel il s'est entretenu du programme de travail de l'OMPI. La rencontre a été l'occasion de présenter les travaux de l'OMPI en matière de développement progressif du système de propriété intellectuelle face aux techniques émergentes et à l'essor du commerce électronique, et d'aborder les questions mondiales de propriété intellectuelle, notamment celle des savoirs traditionnels.

Compte tenu de la prise de conscience croissante du public à l'égard des questions de propriété intellectuelle, M. Idris et le commissaire Bolkestein sont convenus de la nécessité d'intensifier les efforts de sensibilisation. M. Idris a mis l'accent sur la démythification de la propriété intellectuelle dès son accession au poste de directeur général, en novembre 1997. Depuis, l'Organisation s'efforce de faire passer le message de la valeur inhérente du système de propriété intellectuelle en tant qu'instrument de stimulation du développement et de la création de richesses. Pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel de la propriété intellectuelle au service du développement, les sociétés ont besoin que le système de protection de celle-ci bénéficie d'un large soutien.

Le directeur général a fait part au commissaire Bolkestein de l'engagement constant de l'OMPI d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à renforcer et à développer leur système de protection de la propriété intellectuelle.

Les discussions ont aussi porté sur le travail de recherche que mène l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, au folklore et à l'accès aux ressources génétiques. Le commissaire a par ailleurs été informé des travaux de l'Organisation consacrés aux questions de propriété intellectuelle relatives au commerce électronique, qui visent notamment à prévenir d'éventuels conflits entre le système traditionnel de la propriété intellectuelle et celui des noms de domaine.

AUTRES VISITES OFFICIELLES



M. Sergio Marchi, ambassadeur du Canada (assis) ratifie au nom de son pays le Traité sur le droit des brevets.



M. Bonaventure Bowa, ambassadeur de Zambie (à droite) a déposé le 15 août les instruments d'adhésion de son pays au Traité de coopération en matière de brevet et au Protocole de Madrid.



M. Yousof Ouedraogo, ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, a effectué une visite officielle à l'OMPI pour signer le Traité sur le droit des marques.

PROGRAMME D'ORIENTATION POUR LES FONCTIONNAIRES DES DOUANES

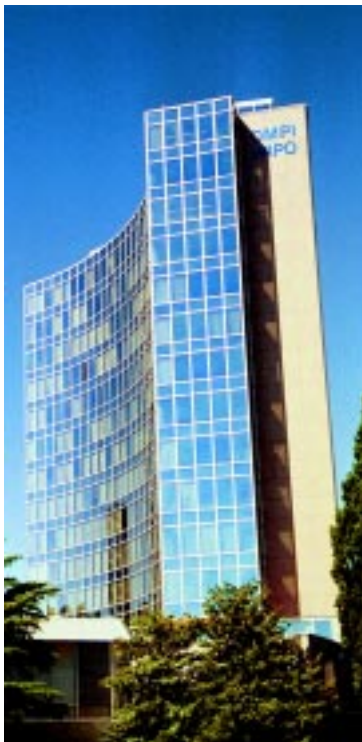


Photo: Mercedes Mariner/Digital

Le siège de l'OMPI
à Genève.

Afin de moderniser les systèmes de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés, l'OMPI élargit et améliore ses programmes d'orientation et d'études à l'intention de hauts fonctionnaires des douanes et des services de propriété intellectuelle de différentes régions du monde. Cette année, l'OMPI a organisé le programme de juin – qui a réuni des représentants de pays d'Asie et du Pacifique – en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Le programme poursuit trois objectifs :

- ▶ Apporter des informations aux agents des services de douanes et des services chargés de la sanction des droits de propriété intellectuelle et améliorer leurs connaissances en ce qui concerne principes fondamentaux de la propriété intellectuelle, le cadre de protection et de sanction des droits selon les conventions et traités internationaux en vigueur et le rôle d'organisations internationales telles que l'OMPI, l'OMC et l'OMD;
- ▶ faire connaître les politiques, procédures et outils de sanction des droits de propriété intellectuelle et les méthodes adoptées par les pays industrialisés, y compris l'approche concrète des entreprises;
- ▶ améliorer les compétences en matière de procédures de sanction des droits de propriété intellectuelle, en particulier pour ce qui concerne les mesures à la frontière.

Premier objectif : principes fondamentaux des droits de propriété intellectuelle

Le premier objectif de ces programmes est réalisé grâce à des séminaires organisés aux sièges de l'OMPI et de l'OMC à Genève et au siège de l'OMD à Bruxelles, ce dernier lieu constituant une nouveauté du programme de cette année. Les exposés présentés à l'OMPI et à l'OMC donnent un aperçu des questions conceptuelles des droits de propriété intellectuelle, des traités internationaux qui

les régissent et des activités menées à l'OMPI en matière de sanction des droits. La visite à l'OMD permet un accès plus direct au programme stratégique de l'OMD sur les droits de propriété intellectuelle, qui inclut une importante composante de partenariat commercial international et la base de données intitulée REACT (réseau européen de lutte contre la contrefaçon).

Au cours des visites du mois de juin, les fonctionnaires venus d'Asie et du Pacifique ont appris que la fonction fiscale des douanes, notamment dans le cadre de l'Union européenne, perd de l'importance du fait de l'ouverture des frontières et d'une plus grande ouverture des systèmes de commerce. En revanche, la part non fiscale de leurs attributions – qui englobe la sanction des droits de propriété intellectuelle à la frontière – devient de plus en plus importante. Les exposés ont souligné le fait que les atteintes à la propriété intellectuelle ne se limitent pas aux montres, vêtements et parfums de contrefaçon; la gamme des produits contrefaits s'est élargie et inclut des articles qui peuvent constituer de graves dangers pour la santé et la sécurité : produits pharmaceutiques et médicaments délivrés sur ordonnance, pièces de voiture dangereuses, pièces détachées aéronautiques fabriquées par rétro-ingénierie, processeurs informatiques, etc.

Deuxième objectif : politiques, procédures et outils de sanction des droits de propriété intellectuelle

Le deuxième objectif a été atteint pour le groupe des pays d'Asie et du Pacifique grâce à des exposés présentés à l'OMD par l'office finlandais des douanes sur les politiques et procédures de la Finlande en matière de sanction des droits de propriété intellectuelle à la frontière et par l'office britannique des douanes sur l'évaluation des risques, l'établissement des objectifs et l'attitude à adopter face à un chargement suspect. Le groupe s'est aussi rendu dans les locaux de l'administration des douanes et des impôts des Pays-Bas à La Haye, du service des douanes de l'aéroport international Schiphol à Amsterdam, de l'office allemand des douanes et du port de Hambourg.

Les visites sur place, à l'aéroport Schiphol et au port de Hambourg, ont permis aux participants de se rendre compte concrètement de la manière dont les dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) relatives à la sanction des droits sont mises en œuvre dans ces pays. Ils ont vu les systèmes et les procédures qui ont été adoptés, y compris les formulaires de demande et les documents d'information destinés aux titulaires de droits, les instruments utilisés pour la surveillance et la détection, notamment d'importantes bases de

données, et les procédures appliquées pour la saisie de produits et leur destruction. Les participants ont pu s'entretenir avec leurs homologues douaniers effectivement engagés dans ces activités et voir les problèmes particuliers et les domaines délicats, ainsi que les solutions appliquées.

L'OMD a organisé la présentation d'exposés par des titulaires de droits afin de montrer aux fonctionnaires des douanes la stratégie, les approches et le point de vue des professionnels. Les entreprises – la société BIC, Philips Electronics, Adidas et BAT – ont exprimé la volonté d'aider les pays à former les fonctionnaires des douanes à la détection des produits de contrefaçon.

Troisième objectif : amélioration des compétences

Les participants ont constaté qu'ils ont non seulement amélioré leurs compétences, mais également obtenu dans le cadre du programme des informations intéressantes et utiles qui peuvent être adaptées à leurs conditions nationales respectives. Les expériences de l'Allemagne, de la Finlande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont fait apparaître une vaste gamme de mécanismes et de méthodes de mise en œuvre. Ces expériences seront utiles aux participants pour la conception et l'amélioration de leurs méthodes et stratégies nationales de sanction des droits.



Le siège de l'OMC à Genève



Le siège de l'OMD à Bruxelles

Les participants, hauts fonctionnaires des services douaniers de la région Asie et Pacifique, venaient des pays suivants : Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Malaisie, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka et Viet Nam.



LE LOGICIEL DE GESTION COLLECTIVE AFRICOS

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour promouvoir et améliorer la gestion collective des droits d'auteur, en particulier dans les pays en développement, l'OMPI apporte un concours actif à la création d'organisations de gestion collective autonomes, indépendantes et viables dans les pays en développement, l'accent étant mis en particulier sur les pays les moins avancés d'Afrique. Concurrément, l'Organisation encourage une plus large utilisation des techniques numériques pour faciliter la gestion collective des droits.

Dans cette optique, l'OMPI a engagé il y a plusieurs années un projet consistant à concevoir un logiciel de gestion collective des redevances de droit d'auteur et droits connexes en Afrique, couramment dénommé AFRICOS. L'intention était d'avoir ainsi un système automatisé moderne et fiable pour exécuter des opérations de gestion collective transparentes. Différents partenaires de l'OMPI ont contribué au projet en évaluant les performances du logiciel en cours de développement, mais aussi en indiquant les évolutions futures possibles dans le domaine de la gestion collective des droits d'auteur et des droits connexes à l'échelon international et à l'échelon régional.

Installation expérimentale

Une première installation expérimentale du logiciel AFRICOS, destinée à en préparer le déploiement sur une plus large échelle en Afrique, a eu lieu du 25 au 29 juin au Bureau béninois du droit d'auteur (BUBEDRA). L'OMPI a fourni au BUBEDRA un matériel d'automatisation informatique moderne, comportant un serveur de réseau local (LAN), des ordinateurs, un scanner, des imprimantes, ainsi que l'accès à l'Internet et à des services de messagerie électronique.

L'équipe chargée de l'installation a présenté le logiciel et ses fonctions principales au bureau du droit d'auteur, puis a dispensé une formation intensive aux cinq fonctionnaires de ce bureau qui utiliseront les ordinateurs disponibles. On a pu constater la souplesse du logiciel, sa facilité d'utilisation et sa capacité d'adaptation aux principes et méthodes élaborés par la communauté internationale de la gestion collective des droits d'auteur.

L'équipe a activé deux mémoires destinées à la constitution d'une base de données nationale sur les auteurs, artistes interprètes ou exécutants, éditeurs et producteurs, d'une part, et d'une base de données nationale sur les œuvres et les productions, d'autre part.

Le BUBEDRA achèvera dans les deux prochains mois les travaux de saisie des données concernant 752 auteurs locaux et autres titulaires de droits sur quelque 8 042 œuvres.

Le logiciel AFRICOS permettra au BUBEDRA d'exécuter toutes les opérations de gestion collective ayant trait à la saisie de données à des fins documentaires sur les œuvres et les titulaires de droits, mais aussi d'établir des liens avec les banques de données internationales sur les auteurs, les compositeurs et les éditeurs qui sont mises à disposition sur CD-ROM par la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs).

Une fois les données complètes, le logiciel permettra au BUBEDRA d'entreprendre une activité autonome et économiquement viable de répartition des redevances. Cette répartition s'effectuera en conformité avec les normes internationales établies pour la répartition des droits d'auteur. La première répartition autonome du BUBEDRA est prévue pour octobre.

L'OMPI suivra chaque étape par l'intermédiaire d'un partenaire consultant qui fournira une assistance en ligne au BUBEDRA. La préparation et la configuration des opérations de répartition, y compris la programmation informatique des règles de répartition propres au BUBEDRA, seront terminées vers la mi-septembre.

Compte tenu du succès de cette première installation expérimentale, des dispositions seront prises pour adapter le logiciel et le traduire en anglais, ainsi que son guide d'utilisation, en vue d'installations expérimentales qui auront lieu dans un deuxième temps, en novembre, à la Société du droit d'auteur du Malawi (COSOMA) et à la Société mauricienne des auteurs (MASA). L'OMPI facilitera aussi la conclusion d'un accord de licence avec la CISAC pour l'utilisation directe des banques de données de cette confédération dans le cadre du projet.

Évolution future du logiciel AFRICOS

L'OMPI et ses partenaires prévoient d'achever la version opérationnelle finale du logiciel AFRICOS pour la fin de l'année. Le logiciel recevra alors un nouveau nom pour tenir compte du fait qu'il sera déployé dans d'autres régions en développement.



Des consultations se dérouleront en 2002 avec les partenaires de l'OMPI, les organisations de gestion collective africaines et les utilisateurs d'AFRICOS, en vue de la création de bases de données et de centres de gestion à l'échelon régional ou sous-régional pour les auteurs et titulaires de droits africains et leurs œuvres et productions. Ces bases de données seront mises à la disposition d'autres sociétés de gestion collective par des moyens électroniques.

Des études intensives et approfondies seront menées en 2002, avec la contribution des partenaires coopérants de l'OMPI, pour la programmation d'autres éléments. L'extension sera modulaire, graduelle et pluridisciplinaire pour répondre aux besoins des pays en

développement en matière de gestion collective dans de multiples domaines tels que les œuvres littéraires et dramatiques, la reprographie, les œuvres audiovisuelles et les arts visuels et en ce qui concerne les droits des producteurs.



L'OAPI ENTRE DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Un des moyens stratégiques de réaliser l'objectif de renforcement des structures nationales et régionales de la propriété intellectuelle défini par le directeur général consiste à fournir une aide à l'informatisation des offices de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés.



Évaluation du système de l'OAPI

À partir d'une étude qu'elle a réalisée en collaboration avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) pour déterminer les mesures à prendre pour informatiser l'administration de cet office régional de propriété intellectuelle et sa gestion des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI a lancé un vaste programme visant à accroître le recours aux techniques de l'information à l'OAPI.

Formation et développement

Au moment de l'évaluation, les techniques de l'information étaient quasi inexistantes à l'OAPI. L'OMPI, constatant qu'une large formation du personnel s'imposait, a lancé un appel d'offres pour trouver une entreprise locale qui serait chargée de dispenser une formation de base en

informatique aux employés de l'OAPI. L'entreprise choisie a formé quelque 68 fonctionnaires.

En coopération avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France), l'OMPI a mis en place à l'OAPI en 1999 un petit système informatique destiné au traitement des marques, des noms commerciaux et des dessins ou modèles industriels. L'OMPI a aussi décidé de mettre en œuvre à l'OAPI l'une des deux phases pilotes du projet WIPONET.

Système interne

Ayant acquis de l'expérience grâce au petit système installé en 1999, l'OAPI a décidé l'an dernier de créer son propre système d'automatisation interne, qui répondrait à ses besoins croissants et spécifiques. L'OMPI a convenu de fournir le matériel et de financer la formation technique des fonctionnaires, mais les travaux de conception ont été exécutés en interne à l'OAPI, en collaboration étroite avec les utilisateurs.

Le nouveau système est devenu opérationnel en février 2001 et il est utilisé quotidiennement à l'OAPI, seul restant à installer le module des brevets. Les utilisateurs ont la chance de disposer d'experts internes en techniques de l'information pour répondre aux questions, résoudre les problèmes et améliorer le système. Depuis son installation, le système a été perfectionné grâce aux réactions et à l'expérience des utilisateurs.

Le nouveau système a eu une incidence visible sur l'OAPI. Avec l'aide de l'OMPI, l'Organisation a largement investi dans l'automatisation et s'appuie de plus en plus sur les systèmes informatiques pour les procédures de travail fondamentales. L'OAPI dispose désormais d'un accès à l'Internet et travaille avec son fournisseur d'accès à l'amélioration de la connexion.

Le chemin parcouru est considérable : dépourvue de tout système informatique en 1997, l'OAPI est aujourd'hui capable de concevoir en interne son propre système logiciel. Au vu du bon fonctionnement de l'application logicielle de l'OAPI, des fonctionnaires de l'OMPI, de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et de l'OAPI se sont rencontrés en juillet pour étudier son éventuelle introduction dans d'autres offices. Le système a été spécialement conçu en fonction des besoins de l'OAPI, mais avec diverses modifications il pourrait être utilisé dans d'autres offices régionaux.

L'OMPI poursuit sa coopération avec les pays africains en vue de définir des stratégies d'automatisation des offices de propriété intellectuelle en Afrique. L'Organisation étudie et évalue les différentes possibilités et fournit une assistance aussi étendue que possible pour aider à combler le fossé numérique.



YÉMEN : TROIS RÉUNIONS NATIONALES



Sanaa

Le premier ministre du Yémen, M. Abd El-Kader Abd El-Rahman Bajmal, a ouvert la première journée d'une série de trois séminaires que l'OMPI a organisés à Sanaa du 9 au 13 juin pour stimuler l'intérêt national pour le système de la propriété intellectuelle. Le Yémen fait partie des pays les moins avancés et il a jusqu'au 1^{er} janvier 2006 pour se mettre en conformité avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC). Les réunions avaient pour objet d'offrir une formation collective à des fonctionnaires nationaux, magistrats, juristes et représentants du secteur privé sur différents aspects de la protection des droits de propriété intellectuelle.

Le premier séminaire, sur la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC, a rassemblé quelque 150 participants. Il s'agissait d'une introduction à l'OMPI et aux notions fondamentales de la propriété intellectuelle et d'un aperçu des principes et normes de l'Accord sur les ADPIC. La dernière partie du séminaire a été consacrée aux questions mondiales relatives à la protection du folklore et des savoirs traditionnels.

Le séminaire du 11 juin, qui a rassemblé 35 fonctionnaires nationaux, auteurs et compositeurs, a porté sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes. Sujet principal traité : l'inclusion de références à des œuvres musicales particulières.

les 12 et 13 juin, a porté en particulier sur les questions de propriété intellectuelle intéressant les magistrats. Ont été traités la sanction des droits de propriété intellectuelle selon l'Accord sur les ADPIC, le rôle des magistrats et des fonctionnaires nationaux dans la sanction des droits et les procédures de sanction selon la législation yéménite. Le séminaire comportait des exercices pratiques sur les atteintes à la propriété intellectuelle.



RÉSULTATS DU CONCOURS DE LOGOS



*Mme Sofie Engel
(Danemark)*



*Mme Swon Kang
(Australie)*



*M. Stefan Döblin
(Suisse)*

Le jury international désigné pour superviser le concours destiné à doter l'OMPI d'un nouveau logo a décerné fin juin trois troisièmes prix à des maquettes provenant de trois pays différents. En rendant sa décision, le jury a indiqué qu'aucun des projets présentés ne répondait aux critères requis pour être le nouveau logo de l'OMPI.

Les prix, de 10 000 francs suisses chacun, ont été attribués à M. Stefan Döblin (Suisse), Mme Sofie Engel (Danemark) et Mme Swon Kang (Australie), pour les qualités esthétiques de leurs projets.

Le jury a constaté que, parmi les 784 projets reçus, beaucoup présentaient des qualités indéniables, mais il a jugé qu'aucun ne satisfaisait pleinement aux critères fixés par les États membres de l'OMPI lorsqu'ils avaient décidé de doter l'Organisation d'un nouveau logo. Les États membres avaient souhaité un nouveau logo qui symboliserait une organisation dynamique, novatrice et tournée vers l'avenir, un logo simple, facile à distinguer et à mémoriser et qui puisse être utilisé sur divers supports. Le

jury est convenu à l'unanimité qu'aucune des propositions de logo ne symbolisait suffisamment l'Organisation et ses activités.

Le concours s'est déroulé du 1^{er} mars au 30 mai 2001 et a attiré des projets de 58 pays. La SGD (Association des graphistes suisses) a participé à l'organisation de ce concours, qui était ouvert aux graphistes des 177 États membres de l'OMPI.



RÉSEAU DE FEMMES AMBASSADEURS



*Les femmes ambassadeurs
lors de la présentation du site Web.*

Les 25 femmes ambassadeurs auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève se sont réunies à l'OMPI le 26 juin pour la présentation du site Web, récemment créé, du Réseau de Femmes Ambassadeurs. Ce réseau, qui reliera par voie électronique des ambassadeurs femmes en poste à Genève, à New York ou à Vienne, est destiné à leur faciliter la communication et l'information, ainsi que l'échange d'idées et le débat sur des thèmes en rapport avec les disparités entre sexes au niveau mondial.

S'exprimant au nom du groupe, Madame l'Ambassadeur Yolande Biké, représentante permanente du Gabon, a remercié l'OMPI d'avoir donné une suite favorable à la demande du groupe en ce qui concerne l'appui technique indispensable à la mise au point et à l'hébergement du site Web. Ce nouveau site permettra aussi l'échange privé d'informations en toute sécurité entre les ambassadeurs.

Les ambassadeurs ont échangé des idées sur les moyens de renforcer l'efficacité et l'utilité du site et elles se sont accordées à reconnaître qu'il était important de le tenir à jour. Elles ont aussi débattu de la possibilité de créer une version de ce site dans d'autres langues que le français et l'anglais et ont envisagé de créer des liens avec des sites de parties prenantes nationales ou d'organisations non gouvernementales intéressées par la question des disparités entre les sexes.

Lancement du site Web

Le réseau a été officiellement lancé le 18 juillet au cours du Débat de haut niveau du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Le site Web peut être consulté aux adresses suivantes : <http://www.womenambassadors.org> et <http://www.femmesambassadeurs.org>.



CALENDRIER des réunions

3 - 7 SEPTEMBRE

(GENÈVE)

Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (première session)

L'ordre du jour de cette première session portera sur les méthodes et le programme de travail du groupe.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et de l'Union de Paris; en qualité d'observatrices, certaines organisations.

11 - 14 SEPTEMBRE

(GENÈVE)

Groupe de travail de l'Assemblée générale de l'OMPI sur la réforme statutaire (quatrième session)

Le groupe de travail poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa troisième session (6-9 mars 2001).

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et des unions de Paris et de Berne.

17 - 19 SEPTEMBRE

(GENÈVE)

Comité du programme et budget (quatrième session)

Le Comité du programme et budget est invité à donner son avis sur le projet révisé de programme et budget pour l'exercice 2002-2003. Il est aussi invité à faire des recommandations sur la nouvelle construction.

Invitations : En qualité de membres, les États membres du Comité du programme et budget; en qualité d'observateurs, tous les États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres du comité.

19 - 21 SEPTEMBRE

(GENÈVE)

Deuxième conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle

Comme suite à la conférence internationale de septembre 1999, la deuxième Conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle sera l'occasion de présenter les faits nouveaux d'ordre juridique, technique et administratif survenus en matière de commerce électronique et de propriété intellectuelle.

Invitations : Des représentants des secteurs public et privé et des fonctionnaires nationaux.

24 SEPTEMBRE - 3 OCTOBRE

(GENÈVE)

Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-sixième série de réunions)

Tous les organes des assemblées des États membres de l'OMPI se réuniront en session ordinaire.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

15 - 19 OCTOBRE

(GENÈVE)

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCIT) (septième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa sixième session.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

5 - 9 NOVEMBRE

(GENÈVE)

Comité permanent du droit des brevets (sixième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur une plus grande harmonisation du droit des brevets et d'autres questions connexes.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

12 - 13 NOVEMBRE

(GENÈVE)

Atelier de l'OMPI à l'intention des arbitres

Réunion annuelle destinée à toutes les parties intéressées par les procédures d'arbitrage de l'OMPI.

Invitations : Ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

14 NOVEMBRE

(GENÈVE)

Atelier de l'OMPI sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine

Réunion destinée à toutes les parties intéressées par le système de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, mis en place par l'OMPI.

Invitations : Ouvert aux parties intéressées, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

26 - 30 NOVEMBRE

(GENÈVE)

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) (sixième session)

Le comité poursuivra ses travaux sur la base des résultats obtenus à sa session précédente, notamment sur les questions relatives à la protection des droits des organismes de radiodiffusion.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne, et la Communauté européenne; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.

28 - 29 NOVEMBRE

(MONTEVIDEO)

Colloque sur la protection internationale des indications géographiques

Ce colloque d'une durée de deux jours sera l'occasion d'un échange d'information sur la protection des indications géographiques aux niveaux national, régional et interrégional ainsi que sur l'évolution future dans ce domaine.

Invitations : Inscription ouverte aux représentants gouvernementaux et aux participants venant du secteur privé.

3 - 7 DÉCEMBRE

(GENÈVE)

Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) (septième session plénière)

Le SCIT plénier prendra connaissance des rapports de son Groupe de travail sur les normes et la documentation et de son Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information, et il poursuivra ses débats sur la restructuration, ouverts en janvier 2001.

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et de l'Union de Paris; en qualité d'observatrices, certaines organisations.

10 AU 14 DÉCEMBRE

(GENÈVE)

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (deuxième session)

Au cours de cette deuxième session, le comité examinera les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail approuvé par les États membres lors de la première session (tenue du 30 avril au 3 mai 2001).

Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI, et en qualité d'observatrices, certaines organisations.

NOUVELLES PUBLICATIONS

Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et règlement d'exécution

(Règlement en vigueur dès mars 2001)

(russe) No. 274(R)

20 francs suisses



Propriété Intellectuelle et Ressources Génétiques, Savoir Traditionnels et Folklore

(français) No. L450GTF/F,

(espagnol) L450GTF/S

gratuit



Les litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet : Questions et Réponses

(anglais) No. L450DN/E,

(français) No. L450DN/F,

(espagnol) No. L450DN/S

gratuit



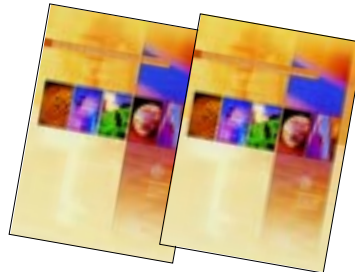
Vision d'Avenir et Orientation Stratégique de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

(français) No. 487(F),

(portugais) No. 487(P),

(espagnol) No. 487(S)

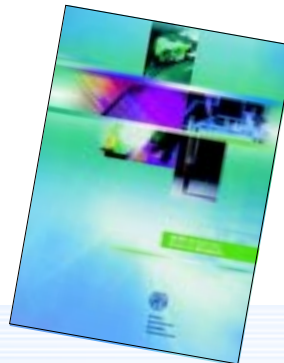
gratuit



WIPO Intellectual Property Handbook

(anglais) No. 489(E)

65 francs suisses



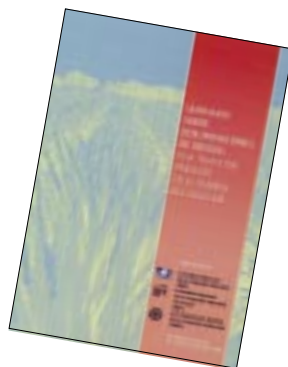
Résumé - Pratiques recommandées à l'intention des fournisseurs de services logiciels en matière de prévention et de règlement des litiges

(français) No. 837.1(F),
(espagnol) No. 837.1(S)
gratuit



Seminario sobre denominaciones de origen: una tradición presente en el umbral del siglo XXI

(espagnol) No. 767(S),
20 francs suisses



**Commission Consultative des Politiques
Déclaration Mondiale sur la Propriété Intellectuelle**

(arabe) No. 836(A),
(chinois) No. 836(C),
(russe) No. 836(R),
gratuit



Pratiques recommandées concernant les ccTLD aux fins de la prévention et du règlement des litiges de propriété intellectuelle

(anglais) No. 839(E),
(français) No. 839(F),
(espagnol) No. 839(S),
gratuit



Commandez les publications en ligne à l'adresse suivante : www.OMPI.int/ebookshop

Téléchargez les produits d'informations gratuits depuis l'adresse suivante :
www.OMPI.int/publications

Les publications ci-dessus peuvent également être obtenues auprès de la Section de la commercialisation et de la diffusion :
34, chemin des Colombettes, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse
Télécopieur : 41 22 740 18 12 ♦ Adresse électronique : publications.mail@OMPI.int
Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue, nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne).

CONFÉRENCE SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Genève,
19 au 21 septembre



La deuxième Conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle se tiendra à Genève du 19 au 21 septembre 2001. On y fera le point sur les questions – juridiques, techniques et politiques – concernant le commerce électronique et la propriété intellectuelle et cette manifestation sera retransmise en direct sur le Web. Les discussions seront axées sur la musique, les films et l'édition en ligne, les noms de domaine, les brevets sur les méthodes commerciales, les dénominations commerciales, les systèmes de gestion des droits, la protection des données personnelles, le patrimoine culturel numérisé et l'influence des nouvelles techniques de l'information sur la prestation de services de propriété intellectuelle.

Sont invités à participer des décideurs nationaux et des spécialistes des domaines juridique, commercial et technique intéressés par l'Internet, le commerce électronique et les droits de propriété intellectuelle, et les personnes qui souhaiteraient se familiariser avec les questions inhérentes à ces domaines sont les bienvenues. Il est possible de s'inscrire à la conférence en ligne sur le site Web.

Des **renseignements complémentaires** sur la conférence, y compris le programme, les conférenciers invités, les frais d'inscription et les dispositions pratiques figurent à l'adresse suivante : <http://ecommerce.wipo.int/meetings/2001/conference/index-fr.html>.

La conférence aura lieu à l'adresse suivante :
Centre international de conférences de Genève (CICG)
15 rue de Varembe
1211 Genève 20
Suisse

Les **droits d'inscription** sont de 750 FS. Ils couvrent l'admission à la conférence pendant les trois jours ainsi que les documents (y inclus les présentations des conférenciers).